

Congé d'éducation parental

Par **9922**, le **10/04/2009** à **18:08**

Bonjour,

J'ai pris un congé d'éducation parental de 6 mois en 1978. Comment est- il retenu pour la retraite, trimestres cotisés ou validés ? Sur mon relevé de carrière rien n'apparaît pour cette année là, comment le justifier ?

Merci. Marie